



## Garde alternée

-----  
Par crapule1972

Bonjour,

Mon conjoint est passé au tribunal 2 fois. 1ere fois en 2009 pour une garde alternée et la 2e fois au mois de mai 2016. Cette fois ci le jugement n'a pas été dans le sens de mon conjoint car de 15 jours par mois il est passé à 2 week end par mois. Mais le soucis c'est nous ne savons plus en ce qui concerne les week end car son ex compagne change tous le temps et ne respecte pas le jugement. La maintenant elle refait une requête pour avoir les vacances en semaines paires et une pension alimentaire. Nous avons découvert qu'elle veut élever l'enfant sans son père mais lui prendre une pension.

Ma question est la suivante:

en année paire : le papa a bien la 1ere semaine des petites vacances et le mois de Juillet (qu'elle a pris) en nous nous devons avoir si je comprend bien l'enfant sur les week end des semaines paires ?

En 2017 avons nous les week end sur les semaines impaires ou non ?

En vous remerciant par avance.